



**Association Septémoise pour
La Réduction des Nuisances
De l'Autoroute**

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire

Tenue le 13 février 2026

À l'Oasis, 211 chemin de la haute bédoule, 13240 Septèmes les
Vallons

Participants	Procurations reçues
Aubert François	Aubert Françoise
Berguirol Nicole	Berger Camille
Bideau Martine	Berger Clément
Blazy Marie-Noëlle	Bourrelly Pierre
Gallouin Catherine	Dor Henri
Gallouin Pierre	Dor Isabelle
Gohmrassi Sophia	Gallouin Charlotte
Mar Sébastien	Gallouin Maxime
Paris Eric	Gallouin Alice
Scriva Laure	Guieu Danièle
Scriva Pierre	Lonegro Julie
Vallon Marie-Catherine	Muller Alexandre

	Muller Laetitia
	Muller Marina
	Perat Josiane
	Saunier Sébastien
	Terzian Rose-Marie

Convoquée par mél de la secrétaire de l'association, l'assemblée désigne Laure Scriva comme secrétaire de séance, et Pierre Gallouin comme président de séance. Le président souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 18h30. Il dénombre 12 présents et 16 représentés, soit 28 sur 35 adhérents 2025.

Le président aborde les points à l'ordre du jour.

1 - le rapport d'activité 2025

1a - visite à BruitParif, et au Centre d'Information du Bruit 3 mars 2025
Ces deux institutions sont localisées à Paris. Nos deux représentants convoqués par le Sénat (voir point suivant) ont "rentabilisé" le déplacement. Nous avons obtenu un soutien de ces deux acteurs majeurs dans la lutte contre le bruit.

1b - audition par le Sénat 4 mars

Dans son rapport du 25 juin 2025, le Sénat reprend 2 des propositions de l'association :

- 1) rationaliser les PPBE, ne pas en faire de simple outil de reporting européen ;
- 2) créer dans les grandes Métropoles de véritables "observatoires du bruit" comme BruitParif et Acoucity (Lyon).

1c - Participation à la présentation du MAB Basse bédoule 1 par la DREAL 12 mars

Après des interventions multiples de Chutt auprès de la DREAL, des écrits alertant sur les délais - la décision de construire le MAB ayant été prise en 2012 - le MAB sera édifié en 2025, en 2 étapes. Merci à la

Mairie de Septèmes qui a organisé cette réunion publique, et qui co-finance ce mur.

L'association a dénoncé un mur au rabais, pas assez haut et sans casquette, la DREAL cherchant à ramener le bruit à 68 décibels (dB). L'association a rappelé que le seuil de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est de 55 dB.

La DREAL a par ailleurs ajouté que la Haute Bédoule n'était pas un point noir du bruit, et ne figurait pas sur la liste des MAB à construire.

1d - Intégration de Chutt comme Membre à Atmo Sud

Un projet intéressant et à suivre, et notamment la construction et la diffusion de micro-capteurs citoyen

1e - Mise à jour du site Chutt.org

La présentation du site a été remaniée. De nouveaux articles ont actualisé le site.

1f - Participation aux Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Dépôt d'observations,

Participation à la réunion de présentation du PPBE Métropole.

1g - Relations avec la Mairie

Participation à la journée des associations et à Agenda 21.

Chutt demande et obtient que lors du futur Agenda 21 2026, les associations locales puissent faire un point d'actualité.

1h - Médiatisation sur les nuisances

Lors des entretiens avec les médias, et notamment celui de TF1, la situation de l'ensemble des quartiers exposés au bruit de Septèmes, basse bédoule, haute bédoule, Castor Isabella, RN8, camions Intermarché, RD59 qui sert de voie de contournement, route d'Apt a été exposée.

Vote sur le rapport d'activité 2025 : approuvé à l'unanimité

2 - présentation des comptes 2025

2a - Compte de résultat

Produits : 1013,16 € dont :

Cotisations 293 € (200 € en 2024),
Subvention 350€,
Dons du Crédit mutuel 48€, et de l'AESE : 90 €
Remboursement de frais de déplacement par le Sénat : 210 €

Dépenses : 493,17 € dont :
Cotisations : FNE 13 60 € ; ATMOSud 34 €, soutien au CIDB 50 €;
Frais bancaire : 58 €
Déplacements : 310 €
Des produits moins les dépenses, il découle un résultat de : 519,99 €

2b - Bilan 202 (voir en annexe 1)

Vote sur l'approbation des comptes 2025 et quitus au trésorier ;
approuvé à l'unanimité

3 - les actions à entreprendre en 2026

3a - suivi des propositions du Sénat (Marie-Catherine Vallon)

3b - soutien actif au MAB basse bédoule 2 (Nicole Berguirol)

3c - Obtention de la vitesse à 70 km/h de Plan de Campagne à
Marseille ; (Pierre Gallouin)

Rencontrer le CEREMA, cela concerne tous les Septèmois, pour qu'ils
profitent de moins de bruit et de moins de pollution sonore et air
Lancer une pétition de Plan de Campagne à Marseille, avec les CIQ
riverains

3d - Monter en compétence sur la qualité de l'air en lien avec Atmo sud
; mise en place de capteurs ; éventuellement les fabriquer (Eric Paris)

3f - relancer une campagne d'adhésions (S Mar)

En 2024, nous avons connu une baisse avec seulement 22 adhérents.
En 2025, après réaction, nous en avons enregistré 33.

Pour 2026, nous ferons la promotion de la lutte contre les pollutions
bruit / air dues au trafic routier, à l'occasion d'un tournoi de boules,
belotte Nos concitoyens doivent être informés et conscients des
nuisances des 2 pollutions cumulées air, bruit.

E Paris propose de revoir les modalités de paiement de la cotisation : le chèque, le virement, c'est lourd. C'est un obstacle à l'inscription.

3g - développer les mobilités actives (train, bus, vélo, marche)

Consultation jusqu'au 9 mars 2026 : à la suite de la mise en place des nouveaux horaires de TER depuis le 14 décembre 2025, la Région Provence Alpes Côte d'Azur invite les usagers à faire part de leur avis sur les lignes empruntées avec possibilité de faire des propositions des améliorations qu'ils souhaiteraient apporter. Sur ce lien :

<https://forms.office.com/e/Gj9j64h2A7?origin=lprLink>

Utiliser les flèches "haut" "bas" pour le défilement, en double cliquant sur les choix choisis afin de pouvoir les utiliser (les flèches) jusqu'au bout de la consultation.

Nous lançons un appel à y répondre massivement, surtout concernant les lignes à fréquence insuffisantes ou irrégulières.

3h - Rencontrer les candidats à l'élection municipale

Faire connaître nos objectifs, nos besoins, pour qu'ils soient repris sur les programmes des candidats

Vote sur ces objectifs 2026 : approuvé à l'unanimité

4 - présentation du budget prévisionnel

Ressources :

Cotisations 350€, subvention 350€, don Crédit mutuel 50€

Soit : 750€

Dépenses :

Cotisations (FNE 13 60 + Atmo Sud 35 + CIDB 30), 124 € au total

Frais bancaires 60 €

Nom de domaine internet 46 €

Déplacements 100 €,

Achat ou fabrication micro-capteurs citoyen-air / bruit 420 €

Soit : 750 €

Le montant des cotisations reste inchangé, à savoir 10 € pour une adhésion individuelle, 15 € pour un couple, une famille, 3 € si difficultés financières, 30 € pour les entreprises, associations, personne morale.

Vote sur l'approbation du budget prévisionnel : approuvé à l'unanimité

5 - élection des membres représentant l'association

Président : Pierre Gallouin

Secrétaire : Laure Scriva

Trésorier : François Aubert

Vote sur l'approbation de ces candidatures : approuvé à l'unanimité

Chacune/chacun peut s'investir au sein du Bureau sur des thématiques qui lui sont chères. Nous essaierons de faire un point une fois par mois pour les suivre.

6 - questions diverses

Pas de questions diverses

Le président remercie les participants pour leur enthousiasme et clôt l'assemblée générale à 20h20.

Le président

La secrétaire

Pierre Gallouin

Laure Scriva